

### **ECN-3010 Séminaire de fin de baccalauréat**

Professeur : Bernard Fortin, bur. : DES 2182 , tél. : 656-5678, email: [bfor@ecn.ulaval.ca](mailto:bfor@ecn.ulaval.ca)

---

#### **But**

Ce séminaire a pour but d'établir un lien entre l'analyse économique telle que vous l'avez apprise au baccalauréat et son utilisation sur le marché du travail ou dans les études supérieures.

#### **Moyens**

D'une part, des activités sont destinées à illustrer la façon dont l'analyse économique est utilisée sur le marché du travail ou dans la recherche académique, soit :

- Des séminaires donnés par des invités relatant leur expérience dans la réalisation d'études économiques.
- Des séminaires qui sont présentés par les étudiants de maîtrise dans le cadre de la Journée ASDEQ-CIRPÉE-GREEN et qui résument leurs problématiques et méthodologies de recherche.

D'autre part, des activités cherchent à simuler le type de travail fait par un économiste sur le marché du travail, soit :

- La rédaction de notes de synthèse de documents portant sur des politiques économiques.
- La réalisation d'un travail long, de la définition de sa problématique à sa rédaction.
- La présentation orale de ce travail.

Comme les notions économiques sont considérées comme acquises, ces dernières activités cherchent à développer votre aptitude à communiquer les résultats d'analyses économiques.

#### **Évaluation**

Notes de synthèse : 30%

Travail long : 40%

Présentation : 15%

Participation : 15%

La participation est essentiellement évaluée à partir de vos interventions lors des présentations des invités et des collègues. L'absence à la présentation d'un invité, à la Journée ASDEQ-CIRPÉE-GREEN ou à la présentation d'un travail de l'un de vos collègues entraîne une perte de 5% dans la participation.

**La présentation est obligatoire** : ne pas la faire entraîne automatiquement un échec au cours. Tous les travaux, dont les notes de synthèse, se font et sont remis sur une base individuelle.

<b>Barème de notation</b>	
<i>Note finale</i>	<i>Lettre</i>
[90 – 100] [85 – 90] [80 – 85]	A+ A A-
[75 – 80] [70 – 75] [66 – 70]	B+ B B-
[63 – 66] [60 – 63] [56 – 60]	C+ C C-
[53 – 56] [50 – 53]	D+ D
[0 – 50]	E

### **Site Web du cours**

Un site Web est associé à ce cours sur la plate-forme ENA à l'adresse <http://www.ena.ulaval.ca>. Ce site contient entre autres :

- Le contenu et l'horaire des séminaires, des activités pédagogiques et des présentations des étudiants.
- Les travaux que vous avez à effectuer sur une base hebdomadaire.
- Les notes que vous obtenez pour ces travaux.

## Règles disciplinaires

Tout étudiant qui commet une infraction au *Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval* dans le cadre du présent cours, **notamment en matière de plagiat**, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 28 à 32 du Règlement disciplinaire. Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante:

[http://www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement\\_disciplinaire.pdf](http://www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf)

## Plagiat

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur. Constitue notamment du **plagiat** le fait de:

- . i) copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
- . ii) résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- . iii) traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- . iv) remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
- . v) remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

(Source: COMMISSION DE L'ÉTHIQUE DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNOLOGIE, *La tricherie dans les évaluations et les travaux à l'université: l'éthique à la rescousse* (rédaction: Denis Boucher), Québec, 15 mai 2009)